



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1011 - Action en faveur du développement des NTIC

**Plan de résorption des zones blanches en téléphonie
Convention pour occupation d'un équipement
d'opérateur sur un pylône du Département**

Rapport n° CP/2014/252

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Ce rapport a pour objet de présenter pour approbation, la convention d'occupation de l'infrastructure passive des antennes d'Altwiller propriété du Département du Bas-Rhin entre notre collectivité et la société Bouygues Télécom opérateur de téléphonie mobile.

Le Département du Bas-Rhin a construit des infrastructures passives (pylônes) dans le cadre de la mise en place du plan national de résorption des zones blanches en téléphonie mobile nécessite la signature d'une convention.

La convention d'occupation entre le Département du Bas-Rhin propriétaire du site et l'opérateur de téléphonie mobile Bouygues Télécom vise à cadrer l'installation de ses éléments actifs en sa qualité d'opérateur sur le site d'Altwiller.

Cette convention suit un modèle identique à ceux précédemment signés pour les sites de Dambach/Windstein, Goerlingen, Langensoultzbach, et Obersteinbach/Niedersteinbach.

Une modification a néanmoins été apportée en cas de modification de technologie opérée sur les éléments actifs de l'opérateur.

Aujourd'hui la loi permet aux opérateurs de disposer gratuitement des sites afin d'apporter une couverture de type deuxième génération.

La convention stipule dans les articles 10 et 12 que toute modification liée à la technologie de deuxième génération générera une redevance annuelle fixée à

3 451,00 € HT.

Des conventions à venir avec les autres opérateurs (Orange et SFR) seront prochainement soumises à votre approbation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le projet de convention à conclure entre le Département et l'opérateur de téléphonie mobile « Bouygues Télécom », relative à l'installation, par cet opérateur, d'un équipement actif sur l'infrastructure passive construite par le Département ;*
- *elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer le projet de convention annexé au présent rapport.*

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL